

Du jugement à la construction de la compétence éthique en soins infirmiers *Rôle de la formation initiale et de l'expérience professionnelle*

MOTS-CLES : soins infirmiers, compétence éthique, formation initiale, expérience professionnelle, autonomie, dilemmes, valeurs, droits du patient.

RESUME

L'évolution de l'identité infirmière, son autonomie croissante, conduit l'infirmier à prendre ses responsabilités dans le domaine des soins et l'amène à développer une réflexion éthique sur les décisions concernant ses interventions relevant du rôle propre.

Face à l'accroissement de leurs responsabilités en matière de soins de santé, la formation initiale ne paraît pas suffisamment préparer les professionnels à agir et à prendre des décisions éthiques complexes.

Cette recherche tente de comprendre comment la compétence éthique se construit tout au long de la vie professionnelle, lors des formations en alternance et au cours de la praxis, par la mise en relief de variables signifiantes qui influenceraient son développement.

La méthodologie repose sur l'analyse des réponses à un questionnaire soumis à un échantillon représentatif d'étudiants et professionnels infirmiers.

Les résultats indiquent que la résolution d'un dilemme éthique est directement liée au niveau de compétence et se différencie, en fonction du stade professionnel, par un décentrement progressif de soi vers l'autre et par un souci éthique permettant une meilleure appréhension du contexte et de la complexité de la situation clinique.

La formation initiale ne semble avoir aucune incidence sur le développement moral et sur l'autonomie des étudiants, mais modélise des professionnels qui parviennent difficilement à prendre des décisions éthiques.

Le manque de sensibilité morale rend peu probable l'identification des problèmes éthiques dans la pratique de soins.

L'intensité du souci de l'autre et la qualité de la relation instaurée apparaissent décisives dans le développement de cette compétence quant à l'attention particulière portée à la dignité du sujet et au respect de ses droits.
